



Réunion du comité de pilotage (COPIL) du 26 novembre 2014 à Ocquerre

Site Natura 2000 - FR1102006 BOIS DES RESERVES, DES USAGES ET DE MONTGE

Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Participants :

M. Francis CHESNE, Président du COPIL. Vice-Président de la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq. Maire de Vendrest.

Mme Béatrice FAGNON, Sous-Préfecture de Meaux

M. Olivier PATRIMONIO, Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

M. Roland RODDE, Direction départementale des territoires de Seine-et-Marne

M. Géry WAYMEL, Syndicat mixte Marne-Ourcq

Mme Marlène MOITY, Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne

M. Jean-Pierre GALERNE, Office national des forêts

Mme Marie MELIN, Société nationale de protection de la nature

M. Pierre RIVALLIN, Chargé de l'étude de suivi des populations de Sonneur à ventre jaune

Mme Anne SUY, Animatrice de la mise en œuvre du DOCOB, Communauté de communes du Pays de l'Ourcq

Excusés :

M. Jacques ROUSSEAU, précédent Président du COPIL

Mme Colette HUOT-DAUBREMONT, CORIF

Mme Corinne REVEL, Office national de la chasse et de la faune sauvage

M. CHESNE accueille les participants à la réunion et rappelle l'ordre du jour.

A. SUY présente un déroulement des étapes réglementaires survenues depuis le dernier COPIL. Le DOCOB a été approuvé par arrêté préfectoral le 09/09/13. Un arrêté interministériel a été pris le 17/04/14 désignant le site des « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé », Zone Spéciale de Conservation (ZSC) avec l'ajustement du périmètre proposé au COPIL de validation du DOCOB réuni le 13/04/13.

La Communauté de communes du Pays de l'Ourcq a été désignée structure animatrice de la mise en œuvre du DOCOB en Sous-Préfecture le 28/10/13, et M. CHESNE a succédé à M. ROUSSEAU comme Président en juillet 2014.

La Communauté de communes a recensé 343 propriétaires et les ayant-droits à partir du cadastre. A l'intérieur du périmètre de la ZSC, il y a :

- 8 exploitations agricoles représentant 209 ha dont une avec le siège dans l'Aisne,
- 4 propriétés forestières ayant un plan simple de gestion (PSG) en vigueur représentant 430 ha,
- la forêt intercommunale de Vendrest-Dhuisy gérée par l'ONF pour 162 ha dont le document d'aménagement est en cours de révision. (voir carte en annexe)

Suite à une réunion d'information des agriculteurs en février 2013, la Communauté de communes a réalisé deux diagnostics d'exploitation sur la commune de Vendrest. La mesure agro-environnementale « Gestion d'un couvert herbacé avec limitation de la fertilisation à 30 unités d'azote » a été contractualisée sur une dizaine d'hectares sur la commune de Vendrest pour les deux exploitants rencontrés.

Deux propriétaires forestiers sous PSG ont été rencontrés respectivement sur Cocherel, et sur Vendrest. Ceux-ci sont plutôt favorables à la démarche et sont à recontacter pour proposer la mise en place d'actions (charte et contrats).

Un plan d'aménagement de la forêt intercommunale de Vendrest-Dhuisy a été établi par l'ONF en 2011 ; il est à actualiser afin de prendre en compte le DOCOB avant approbation par les communes. Ce point a été signalé par la DDT à l'ONF au printemps 2014. M. CHESNE indique que sa commune n'a pas reçu de nouvelles informations depuis.

P. RIVALLIN a organisé une formation destinée aux agents ONF en juin 2014 à Vendrest, avec une visite en forêt de plusieurs sites favorables au Sonneur à ventre jaune. Lors de cette formation, M. JACOBEE, chef du service Accueil-biodiversité à l'ONF de Fontainebleau a alors suggéré que des aménagements favorables au Sonneur à ventre jaune notamment au niveau des fossés des routes forestières pourraient être réalisés dans le cadre de travaux forestiers.

R. RODDE intervient pour présenter l'évolution des mesures agro-environnementales suite à la réforme de la politique agricole commune. Les nouvelles dispositions ne sont pas encore précisément définies.

La Communauté de communes doit déposer avant le 7 janvier 2015 un projet agro-environnemental et climatique (PAEC) auprès de l'Etat et de la Région pour permettre l'ouverture de nouvelles mesures agro-environnementales pour la période 2015 à 2017. L'instruction des dossiers se déroulera jusqu'en mars. Les projets sélectionnés seront présentés lors de la Commission Régionale Agri-environnementale et Climatique (CRAEC) qui se tiendra le 13 mars 2015. La préservation des prairies sur le site est considérée comme une priorité. 14 mesures pourront être proposées conformément au DOCOB et aux évolutions de la politique agricole commune (voir en annexes).

Ensuite, A. SUY explique que la Communauté de communes a passé un marché de prestations de service à P. RIVALLIN pour mener une étude prospective de suivi des populations de Sonneur à ventre jaune sur 3 années, ainsi que cela est préconisé par le DOCOB. Cette étude a notamment pour objectif d'évaluer si ces populations sont viables et de vérifier leur isolement.

P. RIVALLIN présente les résultats de son travail pour la campagne 2014. Il a prospecté les secteurs historiquement connus les plus favorables à l'espèce : le bois des Brûlis, le bois des Réserves, les Usages près de Chambardy et la Patrière. Le Sonneur a été observé sur 3 des 4 secteurs prospectés. Aux Brûlis, à deux endroits différents respectivement 358 et 40 individus ont été dénombrés, au niveau de la mare prairiale de la Patrière, 20 individus et 2 individus dans l'allée du bois des Réserves. De nouveaux secteurs ont été utilisés par le Sonneur. L'année 2014 est exceptionnelle pour la reproduction de l'espèce. La reproduction est avérée au bois des Brûlis ; elle est potentielle au niveau de l'allée du bois des Réserves. Les menaces pour l'espèce ont été identifiées. La végétation de la plupart des secteurs se ferme. P. RIVALLIN propose des pistes pour assurer la préservation de la population en place : création de milieux favorables entre les Brûlis et les Réserves, recusement de la mare prairiale de la Patrière (prioritaire), restauration de corridors biologiques favorables à l'espèce entre la mare et les autres secteurs colonisés.

M. MELIN suggère qu'un appel à témoignages des habitants de Chaton et de Chambardy, comme cela a été réalisé sur la vallée du Petit Morin, pourrait apporter de nouvelles connaissances et sensibiliser les habitants à la présence du Sonneur à ventre jaune sur leur commune. Elle rappelle à ce sujet que la plaquette établie par la SNPN peut être utilisée par la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq. La plaquette a été mise en ligne sur le site dédié à Natura 2000 en Seine-et-Marne : <http://seine-et-marne.n2000.fr/>.

A. SUY présente la fiche de synthèse du DOCOB (voir en annexe). Cette fiche sera mise en ligne sur le site <http://seine-et-marne.n2000.fr/>. Elle est destinée aux communes et aux propriétaires fonciers intéressés par le site des Bois des Réserves, des Usages et de Montgé. Elle constitue une base documentaire pour les petits projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000. Cette fiche va être transmise par courriel aux participants à la réunion pour validation.

G. WAYMEL informe qu'une enquête publique aura lieu du 12/01 au 12/02/15 au sujet du projet d'aménagement de la zone d'activités économiques des Effaneaux comprenant les demandes de 3 permis d'aménager, un permis de construire, une autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, et une autorisation au titre de la loi sur l'Eau.

M. CHESNE remercie les participants à la réunion et lève la séance.

ANNEXES :

1- Présentation des résultats des prospections effectuées par P. RIVALLIN en 2014, dans le cadre de l'étude de suivi des populations de Sonneur à ventre jaune

2- Tableau récapitulatif des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) proposées dans le cadre du projet de PAEC 2015-2017

3- Fiche de synthèse du DOCOB